



CONFÉRENCE DIPLOMATIQUE POUR L'ADOPTION D'UNE CONVENTION RELATIVE AUX MATÉRIELS D'ÉQUIPEMENT MOBILES ET D'UN PROTOCOLE AÉRONAUTIQUE

(Le Cap, 29 octobre – 16 novembre 2001)

CONSIDÉRANT SUPPLÉMENTAIRE À INSÉRER DANS LE PRÉAMBULE DU PROJET DE CONVENTION

(Note présentée par l'Égypte)

L'Égypte propose d'ajouter le considérant suivant au Préambule du projet de Convention:

*CONSCIENTS des principes de droit contenus dans la *Convention relative à l'aviation civile internationale*, faite à Chicago le 7 décembre 1944, et considérant les principes établis dans la Convention concernant les autres protocoles de la présente Convention.+